 ***CAHIER DE PROGRAMME***

***ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION* (500.A1)**

***Arts, lettres, communication – option Cinéma* (500.AG)**

***Arts, lettres, communication – option Littérature* (500.AH)**

***Arts, lettres, communication – option Médias* (500.AJ)**

***Arts, lettres, communication – option Théâtre (*500.AK)**

***Arts, lettres, communication – option Langues* (500.AL)**

**Diplôme d’Études collÉgiales (Dec)**

Pour obtenir un diplôme d’études collégiales, vous devez avoir satisfait les trois conditions suivantes :

1. Avoir réussi tous les cours de la grille de votre programme.

2. Avoir réussi l’épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l’admission à l’université. L’obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour la personne étudiante du secteur technique que pour celle du secteur préuniversitaire.

3. Avoir réussi l’épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un (ou des) cours est (sont) porteur(s) de cette épreuve et est (sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages* (PIEA) prévoit que « L’admission à l’épreuve synthèse de programme requiert que la personne étudiante soit, à cette session, inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

**statut « temps plein » et la gratuitÉ scolaire**

Pour maintenir le statut « temps plein », la personne étudiante doit être inscrite à au moins quatre cours d’un programme d’études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). La personne étudiante inscrite à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de la personne étudiante, les cours de mise à niveau et les cours du cheminement Préalables universitaires sont pris en compte pour établir le statut de la personne étudiante. L’inscription à un cours non inclus au programme n’est pas autorisée dans ce contexte.











**Votre cheminement scolaire**

1. **Offre de cours**

Tous les cours de la formation générale et de la formation spécifique sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours peut prolonger votre cheminement d’une session.

1. **Cheminement**

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l’obligation d’interrompre l’inscription à vos cours de la formation spécifique afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les personnes étudiantes ayant un cheminement irrégulier, c’est‑à‑dire celles qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurées que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

1. **Répartition des cours**

La grille de cheminement a été conçue pour bien équilibrer et répartir le nombre d’heures de cours de la formation spécifique et de la formation générale à chacune des sessions. Afin de favoriser une meilleure réussite, il est donc fortement recommandé de la respecter. Si vous souhaitez planifier un cheminement différent de celui proposé, l'aide pédagogique individuelle (API) est la personne ressource à consulter.

1. **Site Ma réussite au Cégep – page Mon parcours**

Ce site est un outil de diffusion très important durant votre parcours collégial. Il contient des informations sur plusieurs sujets d’intérêt pour votre parcours au collégial.

Plus particulièrement, la page *Mon Parcours* contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter le cas échéant.

Vous y trouverez entre autres les rubriques suivantes :

* Le rôle de l’aide pédagogique individuelle (API);
* Le processus d’inscription;
* Les changements de programme;
* L’annulation de cours;
* La récupération et la modification de votre horaire;
* La mention au bulletin « Incomplet » (IN);
* La fréquentation scolaire;
* Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement. Vous les trouverez à l’adresse suivante : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/>

1. **Français mise à niveau**

Même si votre cours de français secondaire V a été réussi, il se peut que nous vous inscrivions au cours de renforcement en français (601-013-EM).Le règlement des conditions d’admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que toutes les personnes étudiantes ayant obtenu un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture du cours de français du 5e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français dans le but d’améliorer leurs chances de réussite.

1. **Sources d’information**

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d’information suivantes :

* Le site Internet du Cégep ([www.cegepmontpetit.ca](http://www.cegepmontpetit.ca));
* Les services en ligne Omnivox;
* Le site Ma Réussite au Cégep (<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep>);
* Le téléaffichage;
* L’agenda étudiant.

**L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)**

1. **Pourquoi une épreuve synthèse de programme ?**

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par la personne étudiante de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

1. **Quel est le but de l’épreuve synthèse de programme ?**

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si la personne étudiante a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d’études auxquelles elle sera confrontée au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

1. **Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme ?**

Toute personne étudiante évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle elle a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de la personne étudiante.

1. **Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC ?**

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

1. **L’épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep ?**

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

1. **Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme ?**

Pour être admis à l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit être inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire.

1. **Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme ?**

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la(les) discipline(s) du(des) cours porteur(s).

1. **Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme ?**

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de la personne étudiante. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. La personne étudiante devra donc être inscrite au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

1. **Est-il possible d’échouer à l’épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s) ?**

Non.

1. **Est-il possible de réussir l’épreuve et d’échouer au(x) cours porteur(s) ?**

Non.

1. Buts du programme

*Formation spécifique*

Au terme du programme la personne étudiante sera capable de :

1. Exploiter des connaissances générales et des éléments de culture ;
2. Exploiter des savoirs disciplinaires de base en vue d’une orientation universitaire ;
3. Utiliser des méthodes de recherche et les technologies de l’information ;
4. Exercer sa créativité ;
5. Communiquer clairement et correctement en français et comprendre des textes anglais ;
6. Démontrer des attitudes et des comportements favorisant son développement personnel, social et scolaire.
7. contribution de la formation générale au programme d’études de LA PERSONNE ÉTUDIANTE

La composante de formation générale contribue au développement de douze compétences. Ces compétences rendent compte des résultats globaux attendus de la personne étudiante au terme de sa formation générale.

* faire preuve d’autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
* faire preuve d’une pensée rationnelle, critique et éthique,
* adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
* poursuivre le développement d’un mode de vie sain et actif,
* assumer ses responsabilités sociales;
* reconnaître l’influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l’activité physique et sportive,
* reconnaître l’influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
* analyser des œuvres ou des textes en philosophie issus d’époques ou de courants d’idées différents,
* apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d’autres productions artistiques issus d’époques ou de courants d’idées différents;
* améliorer sa communication dans la langue seconde,
* maîtriser les règles de base du discours et de l’argumentation,
* parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d’enseignement.

Les douze compétences du profil de la formation générale orientent la formation et représentent des cibles d’apprentissage qui traduisent des points de rencontre et de complémentarité entre les différentes disciplines.

* Français, langue d’enseignement et littérature ;
* Philosophie ;
* Anglais, langue seconde ;
* Éducation physique
1. Objectifs de la formation spécifique

|  |
| --- |
| Objectifs communs à toutes les personnes étudiantes du programme |
| 054P | Appliquer des méthodes permettant l’étude en arts, lettres et communication.  |
| 054Q | Expliquer les caractéristiques essentielles d’un domaine en arts, lettres et communication.  |
| 054R | Expliquer des enjeux culturels nationaux.  |
| 054S | Fonder un jugement critique.  |
| 054T | Apprécier la diversité culturelle contemporaine.  |
| 054U | Démontrer l’intégration personnelle d’acquis en arts, lettres et communication.  |
| Objectifs des options Cinéma, Littérature, Médias et Théâtre  |
| 054V  | Apprécier le langage propre à un domaine en arts, lettres et communication.  |
| 054W  | Exploiter des techniques ou des procédés dans une perspective de création.  |
| 054X  | Réaliser un projet de création.  |
| Objectifs communs à toutes les personnes étudiantes de l’option Langues |
| 054Y  | Intégrer la linguistique à l’étude d’une langue.  |
| 054Z | Communiquer en anglais (niveau avancé pour l’utilisateur indépendant)  |
| 0552  | Communiquer dans une troisième langue (niveau avancé pour l’utilisateur indépendant). |
| Objectifs facultatifs  |
| 0553  | Apprécier un ensemble d’œuvres. |
| 0554  | Exploiter sa pensée créatrice.  |
| 0555  | Communiquer dans une langue vivante (niveau introductif pour l’utilisateur élémentaire).  |

L’épreuve synthèse de programme (ESP) constitue l’outil de mesure de l’atteinte des compétences visées par le programme d’*Arts, lettres et communication* (500.A1).

Ces compétences sont exposées dans le *Portrait du diplômé de chacune des options*

1. Cours porteurS de l'épreuve synthèse de programme

OPTION *Cinéma et communication* (500.AG)

* 1. Portrait de la personne diplômée

Compétence 1 Analyser des œuvres d’art et des films issus de diverses cultures en appliquant des méthodes de recherche

Compétence 2 Utiliser différentes techniques ou procédés d’expression dans un projet de création cinématographique

Compétence 3 Créer un court métrage et critiquer des œuvres filmiques en utilisant des modèles d’analyse

* 1. Cours porteur

|  |
| --- |
| *Projet d’expression visuelle* 530-414-EM (0 – 4 – 4) 60 heures |

* 1. Description des activités visant à préparer la personne étudiante à l'épreuve synthèse de programme
	2. Relation entre l'évaluation du cours et celle de l'épreuve synthèse de programme
	3. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse
	4. Plan d’évaluation de l’épreuve synthèse

Les points 4.3 à 4.6 sont en développement.

OPTION *Littérature* (500.AH)

* 1. Portrait de la personne diplômée

Compétence 1 Analyser des œuvres littéraires situées dans leur contexte socio-culturel en appliquant des méthodes de recherche

Compétence 2 Utiliser différentes techniques et divers procédés d’expression permettant d’articuler les éléments constitutifs du langage dans un projet de création littéraire

Compétence 3 Critiquer des textes et des œuvres culturelles en utilisant des modèles d’analyse, et donner une forme littéraire à sa sensibilité et au rapport au monde qui en découle par l’écriture de textes de création

* 1. Cours porteur

|  |
| --- |
| *Revue littéraire* 601-434-EM (0 – 4 – 2) 60 heures |

* 1. Description des activités visant à préparer la personne étudiante à l'épreuve synthèse de programme
	2. Relation entre l'évaluation du cours et celle de l'épreuve synthèse de programme
	3. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse
	4. Plan d’évaluation de l’épreuve synthèse

Les points 4.3 à 4.6 sont en développement.

OPTION *Médias : communication et reportages (*500.AJ)

* 1. Portrait de la personne diplômée

Compétence 1 Analyser des reportages et des documentaires issus de diverses sociétés en appliquant des méthodes de recherche

Compétence 2 Utiliser différents procédés de réalisation afin de développer son approche pratique du journalisme

Compétence 3 Réaliser un reportage et critiquer la production d’information médiatique en utilisant des modèles d’analyse

* 1. Cours porteur

|  |
| --- |
| *Journalisme Web* 530-444-EM (0 – 4 – 4) 60 heures |

* 1. Description des activités visant à préparer la personne étudiante à l'épreuve synthèse de programme
	2. Relation entre l'évaluation du cours et celle de l'épreuve synthèse de programme
	3. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse
	4. Plan d’évaluation de l’épreuve synthèse

Les points 4.3 à 4.6 sont en développement.

OPTION *Théâtre* (500.AK)

* 1. Portrait de la personne diplômée

Compétence 1 Analyser des œuvres littéraires et théâtrales dans leur contexte socio-culturel en appliquant des méthodes de recherche

Compétence 2 Exprimer sa pensée créatrice à travers le langage théâtral dans une production

Compétence 3 Interpréter une scène théâtrale et critiquer des pièces en utilisant des modèles d’analyse

* 1. Cours porteur

|  |
| --- |
| *Projet d’expression théâtrale* 560-404-EM (0 – 4 – 2) 60 heures |

* 1. Description des activités visant à préparer la personne étudiante à l'épreuve synthèse de programme
	2. Relation entre l'évaluation du cours et celle de l'épreuve synthèse de programme
	3. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse
	4. Plan d’évaluation de l’épreuve synthèse

Les points 4.3 à 4.6 sont en développement.

OPTION *Langues* (500.AL)

* 1. Portrait de la personne diplômée

Compétence 1 Communiquer sa pensée dans une langue autre que la langue d’enseignement

Compétence 2 Analyser l’influence d’œuvres majeures de la culture occidentale, dans une langue autre que la langue d’enseignement

Compétence 3 Produire une création littéraire dans une langue autre que la langue d’enseignement

* 1. Cours porteur

|  |
| --- |
| *Création littéraire anglaise* 604-403-EM (1 – 2 – 3) 45 heures |
| *Regards sur le monde hispanique* 607-403-EM (0 – 3 – 3) 45 heures |

* 1. Description des activités visant à préparer la personne étudiante à l'épreuve synthèse de programme
	2. Relation entre l'évaluation du cours et celle de l'épreuve synthèse de programme
	3. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse
	4. Plan d’évaluation de l’épreuve synthèse

Les points 4.3 à 4.6 sont en développement.